

TABLEAU SYNOPTIQUE DES RÉSULTATS ET DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2014-2015,
Y COMPRIS LA PART CONSACRÉE AU DÉVELOPPEMENT PAR RÉSULTAT^{1, 2, 3, 4}
(en milliers de francs suisses)

Intégration de l'objectif stratégique III - Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement	Objectif stratégique VIII - Interface de communication dynamique entre l'OMPI, ses États membres et l'ensemble des parties prenantes									
	VIII.1. Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI		VIII.2. Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande		VIII.3. Engagement réel auprès des États membres		VIII.4. Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales		VIII.5. L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	
	<i>Budget proposé pour 2014-2015 :</i> 12 882 <i>Part consacrée au développement :</i> 4 963		<i>Budget proposé pour 2014-2015 :</i> 5 536 <i>Part consacrée au développement :</i> 2 024		<i>Budget proposé pour 2014-2015 :</i> 6 747 <i>Part consacrée au développement :</i> –		<i>Budget proposé pour 2014-2015 :</i> 1 771 <i>Part consacrée au développement :</i> –		<i>Budget proposé pour 2014-2015 :</i> 5 949 <i>Part consacrée au développement :</i> 2 778	
	<i>Budget total proposé pour l'OS VIII :</i> 32 885 <i>Part totale du budget de l'OS VIII consacrée au développement :</i> 9 765									
	Objectif stratégique I : Évolution équilibrée du cadre normatif international de la propriété intellectuelle	Objectif stratégique II : Prestation de services mondiaux de propriété intellectuelle de premier ordre	Objectif stratégique III : Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement	Objectif stratégique IV : Coordination et développement de l'infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle	Objectif stratégique V : Source de références mondiale pour l'information et l'analyse en matière de propriété intellectuelle	Objectif stratégique VI : Coopération internationale pour le respect de la propriété intellectuelle	Objectif stratégique VII : Propriété intellectuelle et enjeux mondiaux			
	I.1. Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle et d'un accord sur des questions concrètes donnant lieu à des instruments internationaux <i>Budget proposé pour 2014-2015 :</i> 15 734 <i>Part consacrée au développement :</i> 8 772	II.1. Utilisation accrue de la voie PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet <i>Budget proposé pour 2014-2015 :</i> 24 062 <i>Part consacrée au développement :</i> 5 022	III.1. Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux <i>Budget proposé pour 2014-2015 :</i> 13 616 <i>Part consacrée au développement :</i> 13 616	IV.1. Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes dans le monde à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que l'utilisation et la diffusion de celle-ci <i>Budget proposé pour 2014-2015 :</i> 7 317 <i>Part consacrée au développement :</i> 1 181	V.1. Utilisation élargie et améliorée de l'information statistique de l'OMPI relative à la propriété intellectuelle <i>Budget proposé pour 2014-2015 :</i> 2 141 <i>Part consacrée au développement :</i> –	VI.1. Progrès du dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement <i>Budget proposé pour 2014-2015 :</i> 429 <i>Part consacrée au développement :</i> 305	VII.2. Des plates-formes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle sont utilisés pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux <i>Budget proposé pour 2014-2015 :</i> 4 401 <i>Part consacrée au développement :</i> 3 081			
	I.2. Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle <i>Budget proposé pour 2014-2015 :</i> 7 899 <i>Part consacrée au développement :</i> 7 899	II.2. Amélioration du système du PCT <i>Budget proposé pour 2014-2015 :</i> 3 106 <i>Part consacrée au développement :</i> 206	III.2. Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition <i>Budget proposé pour 2014-2015 :</i> 36 956 <i>Part consacrée au développement :</i> 36 716	IV.2. Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité <i>Budget proposé pour 2014-2015 :</i> 18 046 <i>Part consacrée au développement :</i> 14 991	V.2. Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques <i>Budget proposé pour 2014-2015 :</i> 4 261 <i>Part consacrée au développement :</i> 2 270	VI.2. Coopération et coordination systématiques, efficaces et transparentes entre les travaux de l'OMPI et ceux d'autres organisations internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle <i>Budget proposé pour 2014-2015 :</i> 1 124 <i>Part consacrée au développement :</i> 843	VII.3. Crédibilité croissante de l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence <i>Budget proposé pour 2014-2015 :</i> 2 032 <i>Part consacrée au développement :</i> 2 032			
	I.3. Protection renforcée des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales <i>Budget proposé pour 2014-2015 :</i> 439 <i>Part consacrée au développement :</i> –	II.3. Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT <i>Budget proposé pour 2014-2015 :</i> 172 856 <i>Part consacrée au développement :</i> –	III.3. Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les travaux de l'OMPI <i>Budget proposé pour 2014-2015 :</i> 4 199 <i>Part consacrée au développement :</i> 4 199	IV.3. Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle <i>Budget proposé pour 2014-2015 :</i> 2 810 <i>Part consacrée au développement :</i> 702						
		II.4. Utilisation élargie et améliorée du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA <i>Budget proposé pour 2014-2015 :</i> 5 953 <i>Part consacrée au développement :</i> 354	III.4. Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement et des PMA <i>Budget proposé pour 2014-2015 :</i> 5 398 <i>Part consacrée au développement :</i> 5 398	IV.4. Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et d'autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) <i>Budget proposé pour 2014-2015 :</i> 17 284 <i>Part consacrée au développement :</i> 14 704						
		II.5. Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye <i>Budget proposé pour 2014-2015 :</i> 2 351 <i>Part consacrée au développement :</i> –	III.5. Meilleure connaissance du Plan d'action pour le développement de la part des États membres, des organisations intergouvernementales, de la société civile et d'autres parties prenantes <i>Budget proposé pour 2014-2015 :</i> 509 <i>Part consacrée au développement :</i> 509							
		II.6. Utilisation élargie et améliorée des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA <i>Budget proposé pour 2014-2015 :</i> 15 658 <i>Part consacrée au développement :</i> 6 549	III.6. Renforcement des capacités des PME de mettre la propriété intellectuelle au service de l'innovation <i>Budget proposé pour 2014-2015 :</i> 4 419 <i>Part consacrée au développement :</i> 4 231							
		II.7. Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations des systèmes de Madrid et de Lisbonne <i>Budget proposé pour 2014-2015 :</i> 40 932 <i>Part consacrée au développement :</i> 958								
		II.8. De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI <i>Budget proposé pour 2014-2015 :</i> 3 557 <i>Part consacrée au développement :</i> 291								
	II.9. Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD <i>Budget proposé pour 2014-2015 :</i> 7 889 <i>Part consacrée au développement :</i> 169									
<i>Budget total proposé pour l'OS I :</i> 24 072 <i>Part totale du budget de l'OS I consacrée au développement :</i> 16 671	<i>Budget total proposé pour l'OS II :</i> 276 364 <i>Part totale du budget de l'OS II consacrée au développement :</i> 13 550	<i>Budget total proposé pour l'OS III :</i> 65 098 <i>Part totale du budget de l'OS III consacrée au développement :</i> 64 669	<i>Budget total proposé pour l'OS IV :</i> 45 457 <i>Part totale du budget de l'OS IV consacrée au développement :</i> 31 578	<i>Budget total proposé pour l'OS V :</i> 6 402 <i>Part totale du budget de l'OS V consacrée au développement :</i> 2 270	<i>Budget total proposé pour l'OS VI :</i> 1 553 <i>Part totale du budget de l'OS VI consacrée au développement :</i> 1 148	<i>Budget total proposé pour l'OS VII :</i> 6 433 <i>Part totale du budget de l'OS VII consacrée au développement :</i> 5 113				
Objectif stratégique IX : Structure d'appui administratif et financier efficace afin de permettre à l'OMPI d'exécuter ses programmes										
	IX.1. Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	IX.2. Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	IX.3. Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel	IX.4. Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	IX.8. Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace					
	<i>Budget proposé pour 2014-2015 :</i> 150 797 <i>Part consacrée au développement :</i> –	<i>Budget proposé pour 2014-2015 :</i> 36 603 <i>Part consacrée au développement :</i> –	<i>Budget proposé pour 2014-2015 :</i> 2 971 <i>Part consacrée au développement :</i> –	<i>Budget proposé pour 2014-2015 :</i> 13 992 <i>Part consacrée au développement :</i> –	<i>Budget proposé pour 2014-2015 :</i> 6 641 <i>Part consacrée au développement :</i> 937	<i>Budget total proposé pour l'OS IX :</i> 211 004 <i>Part totale du budget de l'OS IX consacrée au développement :</i> 937				

1 Le budget proposé par résultat ne tient pas compte des ressources non affectées proposées : 4 727
2 Part consacrée au développement : Les ressources sont indiquées comme dépenses consacrées au développement uniquement lorsque le bénéficiaire est un pays en développement et que des dépenses équivalentes ne sont pas prévues pour les pays développés (conformément à la pratique passée, les pays en transition économique sont inclus aux fins du programme et budget)
3 Les chiffres indiqués pour la part consacrée au développement tiennent compte des ressources affectées aux projets relevant du Plan d'action pour le développement
4 La somme des différents éléments du budget ne correspond pas forcément au total, les chiffres ayant été arrondis

Budget total proposé pour 2014-2015 : 673 993
Part totale consacrée au développement : 145 699